

Tremblay-en-France, le 23 juillet 2024

Aéroports de Paris SA

Résultats semestriels 2024 : Bonnes performances opérationnelles et financières, tirées par l'international

- ◆ Chiffre d'affaires : 2 887 M€, en croissance de +13,4 % sous l'effet de la croissance du trafic, en particulier à l'international, et de la bonne dynamique des activités commerciales, avec un chiffre d'affaires par passager Extime Paris de 31,7 € (+7,1%) ;
- ◆ EBITDA : 943 M€, en hausse de +9,3 %, tiré notamment par TAV Airports ;
- ◆ Résultat opérationnel courant : 681 M€, en hausse de +51,7 % ;
- ◆ Résultat net part du Groupe (RNPG) : 347 M€, en hausse de +64,5 % ;
- ◆ Dette financière nette : 8 571 M€ pour un ratio d'endettement de 4,2x l'EBITDA¹ ;
- ◆ Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs 2024-2025 confirmés.

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les résultats semestriels 2023.

Les chiffres clés sont présentés sous la forme d'un tableau en page 1 du présent communiqué. Les hypothèses, prévisions et objectifs pour 2024 – 2025 sont synthétisés en page 17 du présent communiqué. Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 2.

Les comptes du 1er semestre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris lors de sa séance du 23 juillet 2024. Ils ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes, le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Données clés

INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Trafic du Groupe ADP ²	170,2 Mpax	155,4 Mpax	+ 14,8 MPax	+9,7 %
Trafic de Paris Aéroport	49,1 Mpax	47,1 Mpax	+ 1,4 MPax	+4,4 %

	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
CA / Pax Extime Paris ³	31,7 €	29,6 €	+2,1 €	+7,1 %

RÉSULTATS FINANCIERS

	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	2 887 M€	2 545 M€	+342 M€	+13,4 %
EBITDA	943 M€	863 M€	+80 M€	+9,3 %
Résultat opérationnel courant	681 M€	449 M€	+232 M€	+51,7 %
Résultat financier	-79 M€	-139 M€	+60 M€	(43,2 %)
Résultat net part du Groupe	347 M€	211 M€	+136 M€	+64,5 %

	30 juin 2024	Au 31 déc 2023	Var. 2024/2023	
Dette financière nette	8 571 M€	7 934 M€	+637 M€	+8,0 %
Dette financière nette / EBITDA	4,2x	4,1x	+0,1x	-

¹ Dette Financière nette rapportée à l'EBITDA sur 12 mois glissants

² Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

³ Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Augustin de Romanet, Président-directeur général, a déclaré :

« Le Groupe ADP enregistre une bonne performance opérationnelle et financière. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe atteint 2,9 milliards d'euros au premier semestre 2024, en hausse de +13,4% par rapport au premier semestre 2023. Sur la période, nous avons accueilli 170 millions de passagers dans l'ensemble de notre réseau d'aéroports, dont 49 millions à Paris. La croissance du trafic enregistrée ce semestre, +9,7 % à l'échelle du groupe et +4,4% à Paris, est en ligne avec les hypothèses prises pour l'année 2024. Le chiffre d'affaires par passager Extime Paris est en augmentation de +7,1 % par rapport au premier semestre 2023, à 31,7 euros, également en ligne avec la trajectoire à horizon 2025. L'EBITDA consolidé du groupe s'élève à 943 millions d'euros, soit une croissance de +9,3 %, tirée notamment par TAV Airports. L'avance prise en première partie d'année grâce à cette surperformance à l'international devrait s'estomper au deuxième semestre. Cet été, le tourisme saisonnier à Paris, attendu à un niveau un peu moins élevé que l'an passé, devrait être compensé par la fréquentation liée aux Jeux Olympiques et Paralympiques. L'objectif d'un EBITDA en croissance d'au moins 4% en 2024 est confirmé, tout comme nos autres hypothèses, prévisions et objectifs pour 2024 et 2025.

À trois jours de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, nous pouvons être fiers de l'engagement des collaborateurs du Groupe ADP, et de toute la communauté aéroportuaire, pour l'accueil dans les meilleures conditions des délégations et spectateurs tout au long de cet événement historique. Être la première porte d'entrée des Jeux Olympiques et Paralympiques est une grande responsabilité, et nous sommes au rendez-vous. Nous poursuivons par ailleurs notre transformation avec notre feuille de route 2025 Pioneers pour la décarbonation et le développement responsable de nos activités, à Paris et à l'international. »

Commentaires sur l'actualité du groupe

Gouvernance

Composition du conseil d'administration au 23 juillet 2024

L'Assemblée Générale des actionnaires s'est tenue le 21 mai 2024, l'ensemble des résolutions ont été approuvées, y compris le renouvellement de 7 administrateurs et la nomination de 4 censeurs (voir le résultat des votes sur le [site internet de la société](#)).

Par ailleurs, les salariés d'Aéroports de Paris SA et des filiales Hub One et Extime Duty Free Paris (EDFP) ont élu le 24 mai 2024 leurs représentants au Conseil d'administration d'Aéroports de Paris SA pour 5 ans à compter du 15 juillet 2024.

Ainsi, au 23 juillet, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. Augustin de ROMANET, Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA, administrateur non indépendant
- M. Séverin CABANNES, administrateur référent indépendant
- M. Jacques GOUNON, administrateur non indépendant
- M. Olivier GRUNBERG, administrateur indépendant
- M. Matthieu LANCE, représentant permanent de la société Predica - Crédit Agricole Assurances, administrateur indépendant
- Mme Sylvia METAYER, administratrice indépendante
- M. Pierre CUNÉO, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Cécile de GUILLEBON, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Fanny LETIER, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- M. Stéphane RAISON, administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme Perrine VIDALENCHE, administratrice nommée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'État
- Mme May GICQUEL, administratrice représentant l'État
- M. Jean-Paul JOUVENT, administrateur élu représentant des salariés
- M. Yves PASCART, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Marie-Anne DONSIMONI, administratrice élue représentant des salariés
- M. Fayçal DEKKICHE, administrateur élu représentant des salariés
- M. Mouhsine ELKETRANI, administrateur élu représentant des salariés
- Mme Valérie SCHORGERE, administratrice élue représentant des salariés

Censeurs avec voix consultative nommés par l'assemblée générale :

- La maire de la ville de Paris, Mme Anne HIDALGO
- Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, M. Didier MARTIN
- La Présidente de la région Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE
- Le Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, M. Pascal DOLL

Nomination aux fonctions de Président-Directeur Général de la société Aéroports de Paris

Les services du Premier ministre de la République française ont diffusé le 20 mars 2024 le communiqué suivant :

"Afin de garantir la bonne organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, M. Augustin de Romanet assurera à la demande de l'État, la continuité de ses fonctions de président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP). À l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques, la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Sénat seront saisis par le président de la République du nom du successeur envisagé de M. Augustin de Romanet afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution."

Par décision du Premier ministre en date du 21 mai 2024, M. Augustin de Romanet de Beaune a été nommé, à compter du 21 mai 2024, Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par intérim, en application de l'article 21 de l'ordonnance du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique. La décision du Premier ministre est disponible sur le site internet de la société.

M. Augustin de Romanet de Beaune assurera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président-directeur général de la société Aéroports de Paris par décret du Président de la République sur proposition du Conseil d'administration de la société, et après consultation des commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Évolution du trafic Groupe

Trafic du 1er semestre 2024

Au 1^{er} semestre 2024, le trafic groupe⁴ s'établit en hausse de +9,7 %, avec un total de 170,2 millions de passagers, soit 106,1 % du trafic sur la même période en 2019.

À Paris Aéroport, le trafic est en hausse de +4,4 %, avec un total de 49,1 millions de passagers, soit 93,9 % du trafic sur la même période en 2019. L'expérimentation programmée du système de gestion du trafic aérien 4-Flight par le centre en-route de la navigation aérienne Nord a conduit à des réductions des programmes des vols entre le 9 janvier 2024 et le 14 février 2024, représentant environ 1 000 000 de passagers en moins au premier semestre 2024. Le basculement vers ce nouveau système de gestion du trafic est prévu pour l'automne 2024.

Feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Les actions contribuant à la tenue des objectifs de 2025 Pioneers se poursuivent. Un point sur l'état d'avancement de la feuille de route à fin juin 2024 a conduit à l'ajustement de quatre de ces objectifs avec la prise en compte de facteurs exogènes tels que la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes des compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les révisions apportées à ces quatre objectifs sont détaillées en pages 18 et 19 du présent communiqué.

Les autres objectifs à horizon 2025 sont inchangés. Le tableau révisé de suivi des 20 objectifs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers figure en page 20 du présent communiqué.

Il est à noter que deux indicateurs sont considérés comme d'ores et déjà atteints. En effet, la généralisation des procédures de descentes continues à Paris-CDG et Paris-Orly a ainsi pu être appuyée autant que possible par le Groupe ADP dans la limite de son périmètre d'intervention (indicateur 14). De même, la rémunération de 100% des collaborateurs a pris en compte le critère RSE (indicateur 18) dans la limite des législations locales.

Plateformes parisiennes

Réouverture d'infrastructures à Paris-Charles de Gaulle

Afin d'accueillir les flux de passagers de l'été 2024 et accompagner la croissance du trafic à Paris-Charles de Gaulle, les terminaux 2C et 2A ont réouvert leurs portes le 28 mai 2024, et le 2 juillet 2024 respectivement. Ces réouvertures conduisent à une ouverture complète des infrastructures parisiennes durant l'été 2024, pour la première fois depuis 2018.

Durant la période de fermeture des terminaux 2C et 2A, le groupe a conduit des travaux de mise en conformité des trieurs de bagages aux meilleurs standards aéroportuaires ainsi que le renforcement des capacités d'accueil de la police aux frontières. Il a de même été mis en place des sas PARAFE additionnels. Enfin, le parcours des passagers (salle d'embarquement, équipements électromécaniques, signalétique, etc.) a été modernisé.

Concertation volontaire du public relative au projet "Paris-Orly 2035"

Le 26 février 2024, Groupe ADP a initié une concertation volontaire du public sur le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 » concernant la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly. Cette concertation, permettant de recueillir l'avis des parties prenantes et notamment des riverains de la plateforme aéroportuaire, s'est achevée le 26 mai 2024.

Le projet Paris-Orly 2035 a pour objectif d'incarner un nouveau modèle aéroportuaire porté par l'exigence d'excellence environnementale et de qualité de service du Groupe ADP.

Les éléments du projet présentés à cette occasion, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer à la suite de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales ultérieures.

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Alors que Paris accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 à partir du 26 juillet, Paris Aéroport constitue la porte d'entrée de la compétition pour les spectateurs, les athlètes et les délégations. Groupe ADP a déployé des moyens importants pour s'assurer de la meilleure expérience pour tous les passagers et un parcours adaptés aux spécificités du trafic olympique.

Un poste de commandement dédié au JOP, rassemblant nos partenaires compagnies aériennes, les services compétents de l'État et Paris 2024, a été mise en place le 8 juillet 2024 afin de coordonner et gérer en temps réel les flux relatifs aux JOP. Elle s'appuie sur 1 500 volontaires collaborateurs du Groupe ADP, qui seront déployés dans nos aéroports pour faciliter les flux passagers et les opérations. 20 exercices sur le terrain ont été réalisés pour garantir la préparation de tous et la robustesse du dispositif.

Les départs des délégations olympiques étant regroupés sur quelques jours après les cérémonies de clôture des JOP, un dispositif exceptionnel sera déployé : enregistrement la veille et mise sous scellés des bagages au Village olympique puis transfert vers des

⁴ En 2024, les taux de reprise par rapport à 2019 sont calculés à périmètre constant, c'est-à-dire hors trafic de l'aéroport de Goa en 2024, ouvert le 5 janvier 2023.

installations dédiées à l'aéroport avant d'être mis dans les soutes des avions, et enfin passage des athlètes par une salle d'embarquement dédiée.

La fluidité du parcours des passagers sera soutenue par l'expérimentation de scanners de sécurité plus rapides, un déploiement de 50% de sas Parafe supplémentaires par rapport à l'été 2023 améliorant le contrôle automatisé aux frontières, lesquels seront complétés par une présence renforcée des effectifs prévus de la Police aux frontières.

Fusion des sociétés EPIGO et Extime Food & Beverage Paris

Les sociétés Epigo et Extime Food & Beverage Paris, deux sociétés opératrices de restauration à Paris Aéroport au capital social détenu par Aéroports de Paris et Select Service Partner (SSP), ont fusionné le 8 juillet 2024. Extime Food & Beverage Paris, la société absorbante, restera consolidée par le Groupe ADP par mise en équivalence. La fusion permettra à cette dernière de regrouper les opérations de plus d'une centaine de points de vente à Paris Aéroport.

Développement de la proposition de valeur d'Extime avec l'acquisition de Paris Experience Group

Lors de sa séance du 23 juillet 2024, le Conseil d'administration d'ADP SA a autorisé l'acquisition de 100% du capital social de Paris Experience Group et de ses sociétés affiliées auprès de ses actionnaires, comprenant les fonds gérés par Ekkio et Montefiore ainsi que l'équipe de management.

Ce projet d'acquisition permettrait de diversifier la proposition de valeur d'Extime, la marque d'hospitalité et de retail du Groupe ADP, auprès des touristes visitant Paris.

Organisé autour de deux marques principales (Paris City Vision et Paris Seine) Paris Experience Group propose des visites de musées et monuments historiques, des circuits touristiques dans la ville de Paris et des excursions en Île-de-France et en régions, des déjeuners et dîners croisières et des événements privés sur la Seine.

Paris Experience Group est positionné sur un marché porteur et bénéficie de solides positions : liens anciens facilitant l'accès aux monuments et institutions culturelles, emplacements stratégiques sur la Seine, force commerciale BtoB (via des agences de voyages, hôtels etc.), notamment sur certains marchés clés comme les États-Unis.

En 2023, Paris Experience Group a enregistré un chiffre d'affaires de 89 millions d'euros.

L'acquisition de Paris Experience Group a pour objectif de faire évoluer la proposition de valeur d'Extime vis-à-vis des touristes durant l'ensemble de leur séjour à Paris.

D'un, "créateur d'expériences hors du temps en zone réservée des aéroports parisiens", Extime deviendrait alors pour le touriste un "créateur d'expériences sur tout son séjour à Paris".

L'opération devrait être conclue d'ici le premier trimestre 2025, sous réserve de l'autorisation de l'autorité de la concurrence française.

Plateformes internationales

Extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039

Le 10 mai 2024 est entrée en vigueur l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG), société exploitant l'aéroport international Queen Alia d'Amman en Jordanie, détenue à 51 % et consolidée en intégration globale par le Groupe ADP. L'opération inclut :

- ◆ l'extension de la concession de l'aéroport d'Amman pour une durée de 7 années supplémentaires, jusqu'en 2039 ;
- ◆ un rééchelonnement des dettes d'AIG, dont la maturité est allongée de 3,5 années supplémentaires ;
- ◆ le renforcement de la structure financière d'AIG, avec un prêt de la part des actionnaires.

Ces accords contribuent à la stabilité opérationnelle et financière d'AIG, et à sa capacité à accompagner la croissance du trafic en Jordanie.

Un test de dépréciation tenant compte de l'extension de la concession et des impacts de la restructuration de la dette a été réalisé dans le cadre de l'élaboration des comptes du 1er semestre 2024. Il donne lieu à une reprise sur dépréciation, déterminée notamment en fonction des perspectives de trafic à l'aéroport International Queen Alia et comptabilisée au premier semestre 2024. L'impact ponctuel (one-off) de ladite reprise sur dépréciation sur le résultat net part du groupe s'élève à 61 millions d'euros. Par ailleurs, l'ensemble de ces accords conduit à une sortie de trésorerie pour AIG d'environ 127 millions d'euros, dont environ 100 millions d'euros en 2024, sans impact sur le résultat net part du groupe.

Projet de fusion entre GIL & GAL

La préparation de l'opération de fusion entre GIL & GAL visant à former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (voir le communiqué de presse du 19 mars 2023) se poursuit. GMR Airports Infrastructure (GIL) a reçu l'approbation de l'opération par le *National Company Law Tribunal* (NCLT) le 11 juin 2024 et la réalisation de l'opération devrait intervenir sous peu.

La fusion projetée permettra de simplifier et clarifier la structure capitalistique des actifs aéroportuaires, de révéler pleinement la valeur de GAL et de faire de la société fusionnée une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est.

Il est rappelé que la fusion conduira, au moment de sa réalisation, à l'enregistrement d'une charge non-cash, traduisant d'une part un changement d'intérêt économique du Groupe ADP (intégrant le règlement des clauses de *ratchets* et une prime de liquidité) et d'autre part l'intégration des actifs, hors GAL, de New GIL, dont la valeur nette sera négative à la date de la fusion.

Cette charge était estimée à environ 100 millions d'euros lors de la conclusion de l'accord, en mars 2023. Son montant définitif sera déterminé à la date de fusion effective et évoluera significativement à la hausse, notamment au regard de la valorisation boursière de GIL.

Nouveau terminal international à Almaty

Le 1^{er} juin 2024, l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan a inauguré un nouveau terminal international. D'une capacité nominale de 7 millions de passagers, cette infrastructure permet de porter les capacités de l'aéroport à 14 millions de passagers et de convertir le terminal existant en un terminal purement domestique. Le nouveau terminal international dispose de 12 portes d'embarquement supplémentaires et de 3 200m² de surfaces commerciales pour offrir aux passagers internationaux une expérience de qualité en *duty free*.

Qualité de service

Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2024

En 2024, 6 aéroports du groupe figurent parmi les 100 meilleurs aéroports mondiaux en matière de qualité de service selon le classement des World Airport Awards de l'organisme Skytrax.

Paris-Charles de Gaulle conserve sa place de meilleur aéroport d'Europe pour la troisième année consécutive, et s'établit comme 6^{ème} meilleur aéroport au monde (contre 5^{ème} en 2023 et 6^{ème} en 2022). Paris-Orly continue sa nette progression, au 30^{ème} rang mondial (contre 39^{ème} en 2023 et 46^{ème} en 2022) et est nommé meilleur aéroport régional en Europe.

À l'international, 4 autres aéroports du réseau figurent parmi les 100 meilleurs aéroports :

- ◆ Indira Gandhi à Delhi a maintenu sa place en 36^{ème} position, et demeure le meilleur aéroport en Inde et en Asie du Sud ;
- ◆ Médine en 50^{ème} position (+ 2 places) et est nommé meilleur aéroport régional au Moyen-Orient ;
- ◆ Rajiv Gandhi à Hyderabad en 61^{ème} position (+ 4 places) ;
- ◆ Goa, qui fait son entrée dans le top 100, en 92^{ème} position.

Décarbonation

Le Groupe ADP accroît son soutien au déploiement des carburants d'aviation durable (SAF) en investissant dans LanzaJet

Dans le cadre de sa feuille de route 2025 Pioneers, le Groupe ADP transforme progressivement ses aéroports en hubs énergétiques, capables de proposer aussi bien de l'énergie électrique, des carburants d'aviation durable que de l'hydrogène bas-carbone.

Concernant les carburants d'aviation durable, le Groupe ADP entend notamment contribuer à des initiatives soutenant sa production et son déploiement, partout dans le monde.

Le 16 mai 2024, le Groupe ADP a ainsi annoncé avoir réalisé, à travers sa filiale ADP International, un investissement de 20 millions de dollars⁵ dans la société LanzaJet. LanzaJet, producteur américain de SAF, bénéficie d'une technologie mature, prouvée et déployable à grande échelle : la transformation de l'éthanol⁶ en carburant.

Cet investissement stratégique s'ajoute aux actions déjà entreprises par le Groupe ADP pour soutenir la filière et accélérer la décarbonation du transport aérien.

Emprunts obligataires

Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 7 mai 2024, Aéroports de Paris a procédé avec succès à une émission d'obligations, la première depuis 2020, d'une maturité de 7 ans et pour un montant de 500 millions d'euro. Les titres portent intérêt au taux fixe de 3,375 %.

Remboursement d'un emprunt obligataire

Le 11 juin 2024, Aéroports de Paris a remboursé l'emprunt de 500 millions d'euros de nominal émis le 31 mai 2012. Les titres portaient intérêt au taux fixe de 3,125 %.

Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

Le 14 mars 2024, Aéroports de Paris a introduit devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir aux fins d'annulation du décret n° 2024-90 du 8 février 2024 qui est venu préciser les modalités de déclaration et d'acquiescement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Ce recours a été assorti d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur les dispositions de l'article 100 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Par une décision du 12 juin 2024 (n° 492584), le Conseil d'Etat a considéré que les moyens soulevés au soutien de la QPC présentaient un caractère nouveau ou sérieux au sens de l'article 23-5 de n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel et a ainsi renvoyé au Conseil constitutionnel la QPC.

Cette transmission a été enregistrée le 12 juin 2024 au registre du secrétariat général sous le numéro 2024-1102 QPC. Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai de trois mois pour rendre une décision à compter de sa saisine.

Une audience s'est tenue au Conseil constitutionnel le 10 juillet 2024. A l'issue de cette audience, le Président du Conseil constitutionnel a indiqué que la décision serait rendue le 12 septembre 2024.

⁵ Participation minoritaire sous forme de Simple Agreement For Future Equity (SAFE).

⁶ Ethanol-to-jet

Présentation des résultats semestriels 2024 du Groupe ADP

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	2 887	2 545	+342 M€	+13,4 %
Activités aéronautiques	969	919	+50 M€	+5,4 %
Commerces et services	924	818	+106 M€	+13,0 %
<i>Dont Extime Duty Free Paris</i>	382	344	+38 M€	+11,0 %
<i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>	82	52	+30 M€	+57,7 %
Immobilier	174	167	+7 M€	+4,2 %
International et développements aéroportuaires	883	709	+174 M€	+24,5 %
<i>Dont TAV Airports</i>	732	558	+174 M€	+31,2 %
<i>Dont AIG</i>	126	126	- M€	- %
Autres activités	95	90	+5 M€	+5,6 %
Eliminations et résultats internes	(158)	(158)	- M€	- %

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 887 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, en hausse de +13,4 % (+342 M€) par rapport au 1^{er} semestre 2023, du fait principalement de la croissance du trafic sur :

- ◆ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de +5,4 % (+50 M€), à 969 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de +13,0 % (+106 M€), à 924 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de +24,5 % (+174 M€), à 883 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (158) millions d'euros, un niveau stable par rapport au 1^{er} semestre 2023.

EBITDA

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	2 887	2 545	+342 M€	+13,4 %
Charges courantes	(2 004)	(1 729)	-275 M€	+15,9 %
Achats consommés	(442)	(402)	-40 M€	+10,0 %
Services externes	(690)	(597)	-93 M€	+15,6 %
Charges de personnel	(587)	(496)	-91 M€	+18,3 %
Impôts et taxes	(245)	(176)	-69 M€	+39,2 %
Autres charges d'exploitation	(40)	(57)	+17 M€	-29,8 %
Autres charges et produits	60	47	+13 M€	+27,7 %
EBITDA	943	863	+80 M€	+9,3 %
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires	32,7 %	33,9 %	-1,2 pt	

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit à (2 004) millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, en hausse de +15,9 % (-275 M€). Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à (442) millions d'euros, en hausse de +10,0 % (-40 M€), en raison de :
 - la hausse de +10,0 % (- 16 M€) pour TAV Airports, notamment lié à la vente de carburant à Almaty ;
 - la hausse de +14,6 % (- 22 M€) pour Extime Duty Free Paris et Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP), notamment lié aux achats des marchandises vendues, corrélés avec la hausse du chiffre d'affaires de ces filiales.
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'établissent à (690) millions d'euros, en hausse de +15,6 % (-93 M€), du fait notamment de :
 - la hausse des charges de prestations de services de + 9,1 % (- 26 M€), notamment relatives à la sûreté et aux PHMR (accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite) en lien avec la hausse du trafic à Paris ;
 - la hausse des charges d'entretien et réparation de + 9,6 % (- 9 M€) lié à des efforts accrus pour faire face aux défis opérationnels de la reprise du trafic et en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.
 - la hausse des charges liées aux autres services et charges externes de + 26,9 % (- 57 M€), principalement en lien avec des dépenses d'hospitalité accrues et à la croissance de l'activité. Cette hausse s'explique également par la comptabilisation de charges relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour 17 millions d'euros, lesquels sont compensés par des recettes supplémentaires, l'opération est donc neutre sur l'EBITDA consolidé.
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à (587) millions d'euros, en hausse, de +18,3 % (-91 M€). Cette hausse s'explique notamment par :
 - Les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de +39,1 % (- 56 M€), liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs ;
 - Les charges de personnel d'Aéroports de Paris SA, en hausse de +11,9 % (- 30 M€), du fait de :
 - l'impact des recrutements effectués en 2023 (effet année pleine des 224 ETP⁷ nets supplémentaires) ;
 - l'effet lié aux mesures de hausse des salaires mises en place en janvier 2024.
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à (245) millions d'euros, en hausse de +39,2 % (-69 M€). La baisse du montant des taxes foncières à Paris de - 9,3 % (+ 8 M€) étant plus que compensée par :
 - l'introduction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance introduite dans la loi de finance pour 2024, égale à 4,6% du chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris SA entrant dans le champ d'application de la TVA , déduction faite d'une franchise de 120 millions d'euros. La charge comptabilisée au premier semestre 2024 au titre de la taxe s'élève à 64 M€.
 - la hausse des taxes sur prestations de sûreté de + 5,7 % (- 14 M€), en lien avec la hausse du trafic.
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à (40) millions d'euros, en baisse de -29,8 % (+17 M€).
- ◆ Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 60 millions d'euros, en hausse de +27,7 % (+13 M€) du fait d'une reprise de provision sur la période de 13 millions d'euros relative aux mesures d'accueil des JOP dans les aéroports parisiens.

Au 1^{er} semestre 2024, l'**EBITDA consolidé** du groupe s'élève à 943 millions d'euros, en hausse de +9,3 % (+80 M€). La marge s'établit à 32,7 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2024, en baisse de -1,2 pt. En excluant l'impact de la taxe sur les infrastructures de longue distance, la marge d'EBITDA s'établit à 34,9 % du chiffre d'affaires, en hausse de 1,0 point.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), l'EBITDA hors one-offs du groupe s'élève à 941 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, contre 844 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 11,4 % (+96 M€). La marge hors one-offs s'élève à 32,6 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2024, en baisse de -0,6 pt par comparaison à la marge d'EBITDA hors one-offs du 1^{er} semestre 2023. La liste des éléments "one-offs" relatifs au 1^{er} semestres 2024 et 2023, ainsi que le calcul de l'EBITDA hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés dans l'annexe 3 du présent communiqué.

⁷ Equivalent temps plein.

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
EBITDA	943	863	+80 M€	+9,3 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(262)	(396)	+134 M€	-33,8 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	(18)	+18 M€	- %
Résultat opérationnel courant	681	449	+232 M€	+51,7 %
Autres produits et charges opérationnels	6	(5)	+11 M€	-
Résultat opérationnel	687	444	+243 M€	+54,7 %
Résultat financier	(79)	(139)	+60 M€	-43,2 %
Résultat avant impôt	608	305	+303 M€	+99,3 %
Impôts sur les résultats	(149)	(110)	-39 M€	+35,5 %
Résultat net des activités poursuivies	459	195	+264 M€	+135,4 %
Résultat net des activités non poursuivies	1	(1)	+2 M€	- %
Résultat net	460	194	+266 M€	+137,1 %
Résultat net part des intérêts minoritaires	113	(17)	+130 M€	-
Résultat net part du Groupe	347	211	+136 M€	+64,5 %

Les **dotations aux amortissements et dépréciations** s'établissent à (262) millions d'euros, en baisse de -33,8 % (+134 M€) notamment lié à la reprise d'une dépréciation pour + 152 millions d'euros, relative à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence** s'établit à 0 millions d'euros, en hausse de +18 millions d'euros du fait notamment de l'amélioration du résultat attribuable à GMR Airports, en hausse de + 30 millions d'euros, lié à une reprise de provision suite à une décision arbitrale favorable.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit ainsi à 681 millions d'euros, en hausse de +51,7 % (+232 M€), tiré par la hausse de l'EBITDA, de +9,3 % (+80 M€), et du résultat des entreprises mises en équivalence, décrit ci-dessus.

Le **résultat opérationnel** s'élève à 687 millions d'euros, en hausse de +54,7 % (+243 M€), du fait de la hausse du résultat opérationnel courant, partiellement compensée par la baisse des autres charges et produits opérationnels.

Le **résultat financier** s'établit à (79) millions d'euros, soit en baisse de -43,2 % (+60 M€), du fait notamment de :

- ◆ gains de changes réalisés au cours du 1^{er} semestre 2024 pour + 20 millions d'euros ;
- ◆ gains sur produits de trésorerie, pour + 21 millions d'euros ;
- ◆ la variation de la juste valeur, pour + 10 millions d'euros, des obligations convertibles FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) et options associées mises en place depuis 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL⁸.

La **charge d'impôt sur les résultats** s'élève à (149) millions d'euros, contre une charge d'impôt de (110) millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, du fait de l'amélioration du résultat avant impôts.

Le **résultat net** s'élève à 460 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, en hausse de +137,1 % (+266 M€) par rapport au 1^{er} semestre 2023.

Le **résultat net part des minoritaires** est en hausse de -764,7 % (+130 M€), à 113 millions d'euros, sous l'effet de l'amélioration de la performance de TAV Airports, détenu à 46,12%, et d'AIG, détenu à 51 %, dont le résultat s'améliore en lien avec la reprise de provision mentionnée ci-dessus.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** (RNPG) s'établit à 347 millions d'euros, en hausse de +64,5 % (+136 M€) par rapport au 1^{er} semestre 2023. L'impact ponctuel de la reprise sur dépréciation relative à l'extension d'AIG, net d'impôt différé, sur le résultat net part du groupe s'élève à 61 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 291 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024, contre 225 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 29,4 % (+66 M€). La liste des éléments "one-offs" relatifs au 1^{er} semestre 2024 et 2023, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés dans l'annexe 3 du présent communiqué.

⁸ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)

Trésorerie et investissements

Au 30 juin 2024, le Groupe ADP dispose d'une **trésorerie** s'élevant à 1,9 milliard d'euros, en baisse de - 430 millions d'euros (- 18,3%) par rapport au 31 décembre 2023. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 647 millions d'euros et les produits de l'émission obligataire du 7 mai 2024 par Aéroports de Paris, pour un montant de 500 millions de dollars, sont plus que compensés par les opérations suivantes :

- ◆ la mise en paiement par Aéroports de Paris, le 7 juin 2024, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3.82 € par action, soit un total de 377 millions d'euros ;
- ◆ le remboursement par Aéroports de Paris, le 11 juin 2024, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros.
- ◆ une sortie de trésorerie de 86 millions d'euros en lien avec l'opération globale de restructuration de la concession et des financements d'Airport International Group (AIG).

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2024, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 471 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024 (dont 337 millions d'euros pour ADP SA), contre 353 millions d'euros au 1^{er} semestre 2023 (dont 230 millions d'euros pour ADP SA).

Les principaux projets d'investissements réalisés et en cours lors du 1^{er} semestre 2024 sont :

- ◆ la réhabilitation et la mise en conformité EASA de la piste 1 et des taxiways associés ;
- ◆ le projet de prolongation de la canalisation existante entre le bassin des Renardières et la Réneuse sur 9,4 km jusqu'à la Marne ;
- ◆ la mise en place d'une géothermie profonde associée à la centrale thermique frigorifique et énergétique bis à Paris-CDG.

Endettement

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 8 571 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 7 934 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 30 juin 2024, le ratio d'endettement s'établit à 4,2x l'EBITDA sur douze mois glissants, contre 4,1x l'EBITDA à fin 2023.

Il est précisé que l'endettement financier tient compte des instruments dérivés consentis sur les obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bonds) souscrites par le Groupe en mars 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL :

- l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les FCCBs à tout moment ;
- l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre les FCCBs à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E.

Les juste-valeurs de l'option d'achat et de l'option de vente s'élèvent respectivement à 714 millions d'euros et 5 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre respectivement 555 millions d'euros et 23 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En excluant la juste valeur de ces instruments dérivés, dont le débouclage interviendra concomitamment au remboursement des FCCBs (nominal + intérêts), **l'endettement financier net s'élèverait à 7 862 millions d'euros au 30 juin 2024** soit 3,9x l'EBITDA sur les 12 derniers mois (contre 7 403 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 3,8x l'EBITDA 2023).

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	969	919	+50 M€	+5,4 %
Redevances aéronautiques	578	543	+35 M€	+6,4 %
Redevances passagers	370	341	+29 M€	+8,5 %
Redevances atterrissage	126	121	+5 M€	+4,1 %
Redevances stationnement	82	81	+1 M€	+1,2 %
Redevances spécialisées	128	119	+9 M€	+7,6 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	252	238	+14 M€	+5,9 %
Autres produits	11	19	-8 M€	-42,1 %
EBITDA	219	224	-5 M€	-2,2 %
Résultat opérationnel courant	22	37	-15 M€	-40,5 %
EBITDA/Chiffre d'affaires	22,6 %	24,4 %	-1,8 pt	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	2,3 %	4,0 %	-1,8 pt	-

Au 1^{er} semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de +5,4 % (+50 M€), à 969 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de +6,4 % (+35 M€), à 578 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de +4,5% en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1^{er} avril 2024. Il est composé de :

- ◆ du produit de la redevance par passager, en hausse de +8,5 % (+29 M€), liée à l'augmentation du trafic passagers (+4,4 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 16) ;
- ◆ du produit de la redevance atterrissage, en hausse de +4,1 % (+5 M€), liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+1,7 %) ;
- ◆ du produit de la redevance stationnement, en hausse de +1,2 % (+1 M€).

Le produit des **redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR)** est en hausse de +7,6 % (+9 M€), à 128 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Pour rappel, les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le site internet de la société, et leurs évolutions pour les périodes tarifaires débutant respectivement le 1^{er} avril 2023 et le 1^{er} avril 2024 figurent en annexe 4 du présent communiqué.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de +5,9 % (+14 M€), à 252 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires de cette activité croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en baisse de -42,1 % (-8 M€), à 11 millions d'euros. Cette variation s'explique par le reclassement, pour 12 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aérogare, désormais comptabilisées dans les recettes locatives, au sein du segment Commerces et Services.

L'**EBITDA** du segment est en baisse de -2,2 % (-5 M€) à 219 millions d'euros, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance n'étant que partiellement compensée par la hausse des redevances aéronautiques appliquée depuis le 1^{er} avril 2024.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en baisse de -40,5 % (-15 M€), à 22 millions d'euros au 1^{er} semestre 2024.

Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	924	818	+106 M€	+13,0 %
Activités commerciales	576	515	+61 M€	+11,8 %
<i>Extime Duty Free Paris</i>	382	344	+38 M€	+11,0 %
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	82	52	+30 M€	+57,7 %
<i>Autres Boutiques et Bars & restaurants</i>	62	78	-16 M€	-20,5 %
<i>Publicité</i>	27	20	+7 M€	+35,0 %
<i>Autres produits commerciaux</i>	22	21	+1 M€	+4,8 %
Parcs et accès	88	83	+5 M€	+6,0 %
Prestations industrielles	106	105	+1 M€	+1,0 %
Recettes locatives	99	79	+20 M€	+25,3 %
Autres produits	53	37	+16 M€	+43,2 %
EBITDA	341	345	-4 M€	-1,2 %
Résultat opérationnel courant	275	276	-1 M€	-0,4 %
<i>EBITDA/Chiffre d'affaires</i>	36,9 %	42,2 %	-5,3 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	29,8 %	33,7 %	-4,0 pts	-

Au 1^{er} semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +13,0 % (+106 M€), à 924 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au 1^{er} semestre 2024, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de +11,8 % (+61 M€), à 576 millions d'euros, du fait :

- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, en hausse de +11,0 % (+38 M€) tiré par la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes opérés.
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires d'**Extime Travel Essentials**, en hausse de +57,7 % (+30 M€) tirés par la hausse de la fréquentation ainsi que par un changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à partir du 1^{er} février 2024 (voir annexe 5 du présent communiqué). À méthode de comptabilisation constante (c'est-à-dire en appliquant cette méthode comptable aux données de l'année 2023), la croissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials serait de + 11,1 % (+8 M€).
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants** en baisse de -20,5 % (-16 M€), à 62 millions d'euros. Cette baisse s'explique par le changement de méthode de consolidation des comptes d'Extime Food & Beverage Paris, comptabilisés par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe jusqu'au mois d'octobre 2023 et selon la méthode de la mise en équivalence depuis (voir annexe 5 du présent communiqué). À périmètre constant, (c'est à dire en excluant le chiffre d'affaires d'Extime Food & Beverage Paris en 2023), la croissance du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & Restaurants serait de + 12,2 % (+7 M€) ;
- ◆ de l'évolution du chiffre d'affaires de la **publicité**, en hausse de +35,0 % (+7 M€), à 27 millions d'euros tiré par la hausse de la fréquentation.

À méthode comptable et périmètre constants (c'est à dire en excluant les changements de méthode comptable et de consolidations mentionnés ci-dessus), le **chiffre d'affaires des activités commerciales** est en hausse de +11,9 % (+61 M€). À noter que ces changements sont globalement neutres sur l'EBITDA consolidé.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de +6,0 % (+5 M€), à 88 millions d'euros, en lien avec la hausse du trafic passagers.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de +1,0 % (+1 M€), à 106 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de +25,3 % (+20 M€), à 99 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de l'activité, ainsi que par le reclassement, pour 12 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aéroport, précédemment comptabilisées au sein des Autres produits du segment Activités aéronautiques.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de +43,2 % (+16 M€), à 53 millions d'euros en raison notamment des recettes relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, lesquelles sont compensées par des charges supplémentaires, l'opération étant neutre sur l'EBITDA consolidé.

L'**EBITDA** du segment est en baisse de -1,2 % (-4 M€), à 341 millions d'euros. Cette baisse s'explique d'une part, par un effet de base défavorable lié au produit ponctuel de la vente de capacités électriques excédentaires au 1^{er} semestre 2023 et d'autre part, par l'introduction, de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance en 2024. En excluant ces deux effets, qui totalisent 38 millions d'euros, l'EBITDA du segment serait en hausse de +11,4%.

En conséquence de la baisse de l'EBITDA, le **résultat opérationnel courant** est en baisse de -0,4 %, (-1 M€) à 275 millions d'euros.

Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	174	167	+7 M€	+4,2 %
Chiffre d'affaires externe	153	146	+7 M€	4,8 %
<i>Terrains</i>	62	65	-3 M€	-4,6 %
<i>Bâtiments</i>	56	49	+7 M€	+14,3 %
<i>Autres</i>	35	32	+3 M€	+9,4 %
Chiffre d'affaires interne	21	22	-1 M€	-4,5 %
EBITDA	119	109	+10 M€	+9,2 %
Résultat opérationnel courant	91	81	+10 M€	+12,3 %
<i>EBITDA/Chiffre d'affaires</i>	68,4 %	65,3 %	+3,1 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i>	52,3 %	48,5 %	+3,8 pts	-

Au 1^{er} semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de +4,2 % (+7 M€), à 174 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de 4,8 % (+7 M€), à 153 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2023 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de -4,5 % (-1 M€), à 21 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de +9,2 % (+10 M€), à 119 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de +12,3 % (+10 M€), à 91 millions d'euros

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Chiffre d'affaires	883	709	+174 M€	+24,5 %
ADP International	142	134	+8 M€	+6,0 %
dont AIG	126	126	- M€	- %
dont ADP Ingénierie	12	5	+7 M€	+140,0 %
TAV Airports	732	558	+174 M€	+31,2 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	10	8	+2 M€	+25,0 %
EBITDA	242	167	+75 M€	+44,9 %
Quote-part de résultat des MEE	1	(22)	+23 M€	- %
Résultat opérationnel courant	282	45	+237 M€	-
EBITDA/Chiffre d'affaires	27,4 %	23,6 %	3,9 pts	-
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	31,9 %	6,3 %	25,6 pts	-

Au 1^{er} semestre 2024, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de +24,5 % (+174 M€), à 883 millions d'euros, du fait de :

- ◆ Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de 31,2 % (+174 M€) à 732 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de +17,3% du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :
 - ◆ les actifs internationaux de TAV Airports, notamment à Almaty pour + 18,0 % (+ 35 M€), en Géorgie pour + 31,6 % (+ 14 M€) et en Tunisie pour + 40,3 % (+ 5 M€) ;
 - ◆ les actifs turcs de TAV Airports, notamment à Ankara pour +71.5% (+ 15 M€) et Izmir pour + 19,4 % (+ 7 M€) ;
 - ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (assistance en escale) pour + 25,9 % (+ 26 M€), BTA (restauration aéroportuaire) pour + 25,7 % (15 M€) ainsi que TAV OS (salons aéroportuaires) pour + 85,2 % (+ 37 M€). La hausse du chiffre d'affaires de TAV OS est notamment soutenue par l'effet périmètre de l'acquisition à 100%, au 1^{er} trimestre 2024, de Paris Lounge Network, opérateur de salons aéroportuaires à Paris, et dont les comptes sont désormais consolidé par intégration globale. En excluant cette acquisition, le chiffre d'affaires de TAV OS serait en hausse de + 48,2 % (+21 M).
- ◆ Le chiffre d'affaires d'**AIG** est stable, à 126 millions d'euros. La baisse des recettes aéronautiques, en lien avec la baisse du trafic à Amman (-4,6 %) a été compensée par la résilience des activités commerciales et locatives.
- ◆ Le chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** est en hausse de 140,0 % (+7 M€) à 12 millions d'euros, du fait de contrats prenant effet au cours du 1^{er} semestre 2024.

L'EBITDA du segment est en hausse de 44,9 % (+75 M€), à 242 millions d'euros, dont :

- ◆ L'EBITDA de **TAV Airports**, en hausse de 46,9 % (+ 68 M€) à 213 millions d'euros ;
- ◆ L'EBITDA d'**AIG**, en hausse de 26,0% (+ 9 M€), à 43 millions d'euros, la stabilité du chiffre d'affaires étant compensée par la maîtrise des charges courantes.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence du segment** s'établit à 1 millions d'euros, en hausse de +23 M€, du fait notamment de l'amélioration du résultat attribuable à GMR Airports, en hausse de + 30 millions d'euros, lié à une reprise de provision suite à une décision arbitrale favorable.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 282 millions d'euros, en hausse de +237 M€ notamment du fait de :

- ◆ la reprise d'une dépréciation, relative à AIG, pour + 152 millions d'euros relative à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman jusqu'en 2039.
- ◆ la croissance de l'EBITDA de +75 M€ à 242 millions d'euros.

Autres activités

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023	Var. 2024/2023	
Produits	95	90	+5 M€	+5,6 %
Hub One	83	81	+2 M€	+2,5 %
EBITDA	22	18	+4 M€	+22,2 %
Résultat opérationnel courant	11	10	+1 M€	+10,0 %
EBITDA/Produits	23,2 %	20,0 %	+3,2 pts	-
Résultat opérationnel courant/Produits	11,6 %	11,1 %	+0,5 pt	-

Au 1^{er} semestre 2024, le **produit du segment Autres activités** est en hausse +5,6 % (+5 M€) à 95 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub One, est en hausse de +2,5 % (+2 M€), à 83 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de +22,2 % (+4 M€) à 22 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de +1 M€ millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2023, à 11 millions d'euros.

Évolution du trafic du 1^{er} semestre 2024

Trafic Groupe⁹

(en passagers)	Passagers	Var. 2024/2023
Paris-CDG	33 189 226	+4,4 %
Paris-Orly	15 957 066	+4,2 %
Total Paris Aéroport	49 146 292	+4,4 %
Antalya	14 574 033	+14,3 %
Almaty	5 252 796	+25,5 %
Ankara	6 190 248	+12,4 %
Izmir	5 311 478	+14,1 %
Bodrum	1 574 123	+13,6 %
Gazipaşa	429 231	+34,8 %
Médine	5 616 514	+20,0 %
Tunisie	1 033 672	+30,7 %
Géorgie	2 457 017	+36,4 %
Macédoine du Nord	1 458 299	+9,0 %
Zagreb	1 970 808	+16,4 %
Total TAV Airports	45 868 219	+17,3 %
New Delhi	38 514 856	+7,7 %
Hyderabad	13 285 248	+11,4 %
Medan	3 540 166	(6,2 %)
Goa	2 481 534	+50,6 %
Total GMR Airports	57 821 804	+8,9 %
Santiago du Chili	12 785 375	+14,8 %
Amman	4 152 533	(4,6 %)
Autres aéroports ¹⁰	467 750	+10,3 %
GROUPE ADP	170 241 973	+9,7 %

⁹ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

¹⁰ Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport :

Au 1^{er} semestre 2024, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de +4,4 % avec un total de 49,1 millions de passagers, soit 93,9 % du trafic de l'année 2019.

La répartition géographique se décompose comme suit :

- ◆ trafic France métropolitaine est en baisse de (6,0 %) par rapport au 1^{er} semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic DROM-COM est en hausse de +1,3% par rapport au 1^{er} semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic Europe (hors France) est en hausse de +4,2% par rapport au 1^{er} semestre 2023 ;
- ◆ Le trafic international (hors Europe et DROM-COM) est en hausse de +4,2% par rapport au 1^{er} semestre 2023 du fait de la croissance sur les faisceaux suivants : Amérique du Nord (+7,8%), Amérique Latine (+1,4%), Moyen-Orient ((3,1 %)), Asie-Pacifique (+35,3%) et Afrique (+6,6%).

Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	Part du trafic	Var. 2024/2023
France métropolitaine	11,6 %	(6,0 %)
DROM/COM	4,7 %	+1,3%
Espace Schengen	36,8 %	+2,8 %
Royaume Uni et UE hors Schengen ¹¹	5,9 %	+9,3%
Autre Europe	2,5 %	+13,9%
Europe	45,2 %	+4,2%
Afrique	13,3 %	+6,6%
Amérique du Nord	11,5 %	+7,8%
Amérique Latine	2,8 %	+1,4%
Moyen-Orient	5,1 %	(3,1 %)
Asie-Pacifique	5,8 %	+35,3%
Autre International	38,6 %	+8,5%
Paris Aéroport	100,0 %	+4,4%

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de + 0,8 %. Le taux de correspondance s'est établi à 19,7 %, en baisse de - 0,7 point par rapport au 1^{er} semestre 2023. Le taux de remplissage est stable à 84,5%.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 1,7 %, à 317 033 mouvements, dont 218 697 à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de 2,1 %, soit 90,7 % du niveau de 2019, et 98 336 à Paris-Orly, en hausse de + 0,9 %, soit 88,8 % du niveau de 2019.

¹¹ Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP a actualisé le 14 février 2024 (voir le [communiqué](#)) ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoué avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2024	2025
Hypothèse de trafic du Groupe % de croissance par comparaison à l'année précédente ¹²	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	-
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
CA / Pax Extime Paris % de croissance par comparaison à 2023 ¹³	-	+ 3,0 à + 5,0 % par comparaison à 2023
EBITDA % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,0x
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

¹² Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

¹³ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Suivi des indicateurs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Perspectives d'atteintes et révision du périmètre de certains objectifs fixés pour 2025

Lors de l'évaluation de l'avancement de sa feuille de route stratégique 2025 Pioneers à fin juin 2024, il a été constaté l'opportunité d'ajuster quatre objectifs afin de les rendre compatibles avec certains facteurs exogènes, tels que : la capacité d'évolution de certaines réglementations, des contraintes opérationnelles liées à la navigation aérienne, la vitesse de renouvellement des flottes des compagnies aériennes ou encore l'absence d'opportunités de marché. Les objectifs ajustés établissent de nouvelles cibles exigeantes au regard du contexte précité et réaffirment la détermination du Groupe ADP et son engagement à atteindre des résultats ambitieux. Ils sont détaillés ci-après.

Les autres objectifs à horizon 2025 sont inchangés.

Il est à noter que deux indicateurs sont considérés comme d'ores et déjà atteints. En effet, la généralisation des procédures de descentes continues à Paris-CDG et Paris-Orly a ainsi pu être appuyée autant que possible par le Groupe ADP dans la limite de son périmètre d'intervention (indicateur 14). De même, la rémunération de 100% des collaborateurs a pris en compte le critère RSE (indicateur 18) dans la limite des législations locales.

KPI 1 - INITIAL

Faire partir plus de 80% des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée

Commentaire

Le Groupe ADP est mobilisé avec l'ensemble de ses partenaires pour accroître significativement la ponctualité des vols sur l'ensemble du périmètre.

Toutefois, cette amélioration sera moins rapide sur les aéroports parisiens en raison de facteurs externes significatifs, comme notamment :

- ◆ la modernisation du contrôle aérien, qui conduit à des réductions de capacité lors des phases de tests et d'appropriation des nouveaux systèmes ;
- ◆ la saturation du réseau aérien européen (en raison de la capacité de certains centres de contrôle à faire face à la demande, et du contexte géopolitique qui ajoute de la pression sur le réseau) ;
- ◆ ou encore la mise en oeuvre prochaine de la nouvelle réglementation européenne *Entry Exit System* sur le contrôle frontière qui impactera la ponctualité des aéroports européens.

L'objectif est révisé pour tenir compte de ce nouveau contexte.

KPI 1 - RÉVISÉ

Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée

KPI 2 - INITIAL

Réduire de 10% les émissions CO2 moyennes au roulage avion à Paris-CDG et Paris-Orly

Commentaire

Le groupe ADP constate des améliorations significatives des émissions par mouvements de catégorie d'avion (avions de lignes gros porteurs et moyens porteurs) grâce notamment au renouvellement des flottes par les compagnies aériennes et aux pratiques de roulage avec un moteur en moins. Le Groupe ADP travaille avec ses partenaires pour aller encore plus loin sur ces mesures et les généraliser.

Néanmoins, afin de mieux prendre en compte l'augmentation de la taille moyenne des avions, l'objectif du KPI 2 est révisé.

KPI 2 - RÉVISÉ

Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et à Paris-Orly

KPI 4 - INITIAL

Proposer à 50% des passagers à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ

Commentaire

Après sollicitation des instances européennes par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sur l'interprétation du règlement général sur la protection des données (RGPD) et la possibilité d'utiliser la biométrie à des fins de facilitation dans l'aéroport, il apparaît au groupe que le contexte réglementaire nécessite des clarifications et des échanges entre les autorités nationales.

Dans ce contexte réglementaire, seule la frontière peut offrir une facilitation biométrique, grâce au déploiement des PARAFE, afin de réduire les temps d'attente. Le Groupe ADP s'est efforcé d'en faire bénéficier le plus grand nombre de passagers internationaux, par l'installation d'équipements PARAFE et la mobilisation des parties prenantes pour en accroître la disponibilité et l'éligibilité.

Par conséquent, le groupe a décidé de limiter l'objectif du KPI4 au périmètre de la frontière, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces équipements, et ainsi améliorer l'expérience des clients dans ses aéroports.

KPI 4 - RÉVISÉ

Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ

KPI 6 - INITIAL

Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de la franchise dans deux terminaux en dehors des plate-formes parisiennes

Commentaire

Le concept Extime retail et hospitalité est déployé à Paris-CDG et Paris-Orly.

En revanche, la capacité d'internationalisation du concept Extime n'est envisageable qu'au renouvellement des concessions, c'est pourquoi l'objectif est révisé.

KPI 6 - RÉVISÉ

Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des indicateurs révisés de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers
Les indicateurs révisés sont signalés **en gras** dans le tableau ci-après :

N°	Indicateur de mesure et objectif 2025	Périmètre concerné
ONE AMBITION – Imaginer l'aéroport durable de demain		
1	Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée	Aéroports contrôlés
2	Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG
3	Fixer un budget carbone pour le cycle de vie de tous les projets d'investissements de plus de 5 M€	ADP SA, TAV Airports
4	Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ	Paris-Orly et Paris-CDG
<u>Viser l'excellence en matière d'hospitalité</u>		
5	<ul style="list-style-type: none"> • Installer Paris-CDG dans le top 10 du classement Skytrax des meilleurs aéroports mondiaux, ainsi que 4 aéroports dans le Top 50 et 8 aéroports dans le Top 100 • Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers 	Tous aéroports Aéroports contrôlés, trafic > 3m pax
6	Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes	Paris et International
7	Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly	Plateformes parisiennes
8	Utiliser 10 % d'énergies bas carbone dans les terminaux et côté piste, soit un quasi doublement par rapport à 2019, et 40 % hors atterrissage et décollage	Aéroports contrôlés, niveau ACA ≥ 3 en 2021
9	Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains	Plateformes parisiennes
10	Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030	Les 23 aéroports engagés dans la charte Airports for trust
ONE GROUP – Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable		
11	Stabiliser la maturité moyenne de notre portefeuille de concessions à 30 ans	Tous aéroports en contrat de concession (hors Paris)
12	Ouvrir 100 routes internationales supplémentaires pour accroître la connectivité de nos territoires	Tous les aéroports du groupe
13	Développer la smartisation des aéroports du groupe avec trois aéroports au niveau "full" et 100 % des autres au niveau "friendly"	Aéroports contrôlés, trafic > 4m de pax
14	Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG
15	Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique	ADP SA
SHARED DYNAMICS – Innover, accompagner & responsabiliser		
16	Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation	ADP SA, TAV Airports, Hub One
17	Réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025	ADP SA
18	Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs	ADP SA, TAV Airports, AIG
19	Multiplier par cinq le nombre de journées d'engagement citoyen des salariés, en le portant à 5 000 sur la période 2022-2025	ADP SA
20	Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance	ADP SA, TAV Airports, AIG

Calendrier financier¹⁴

Conférence des résultats semestriels

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **mardi 23 juillet 2024 à 18 h 00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)

L'**inscription pour participer** à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

Publications financières

Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2024 - Publication le 24 octobre 2024, après bourse, à 17h45 (CET)

Prochaines conférences thématiques

Conférence thématique **GMR Airports** (virtuel) : Postérieurement à la réalisation de la **fusion** envisagée¹⁵, entre GIL et GAL (attendue sous peu)

Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 12 avril 2024 sous le numéro D.24-0280 et ont, le cas échéant, été mis à jour dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2024. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation

Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

¹⁴ sous réserve de modifications

¹⁵ Voir le communiqué de presse du 19 mars 2023.

Annexe 1 – États financiers au 30 juin 2024

Compte de résultat consolidé du 1er semestre 2024

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Chiffre d'affaires	2 887	2 545
Autres produits opérationnels courants	34	53
Achats consommés	(442)	(402)
Charges de personnel	(587)	(496)
Autres charges opérationnelles courantes	(975)	(831)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	26	(6)
EBITDA	943	863
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	32,7 %	33,9 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(262)	(396)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	–	(18)
Résultat opérationnel courant	681	449
Autres produits et charges opérationnels	6	(5)
Résultat opérationnel	687	444
Produits financiers	368	378
Charges financières	(447)	(517)
Résultat financier	(79)	(139)
Résultat avant impôt	608	305
Impôts sur les résultats	(149)	(110)
Résultat net des activités poursuivies	459	195
Résultat net des activités non poursuivies	1	(1)
Résultat net	460	194
Résultat net part du Groupe	347	211
Résultat net part des intérêts minoritaires	113	(17)
Résultat net par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	3,52	2,14
Résultat dilué par action (en euros)	3,52	2,14
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	3,52	2,14
Résultat dilué par action (en euros)	3,52	2,14

Bilan consolidé au 30 juin 2024

Actifs

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 972	2 862
Immobilisations corporelles	8 865	8 656
Immeubles de placement	652	661
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 739	1 779
Autres actifs financiers non courants	1 790	1 537
Actifs d'impôt différé	70	52
Actifs non courants	16 088	15 547
Stocks	141	115
Actifs sur contrats	4	3
Clients et comptes rattachés	1 143	1 028
Autres créances et charges constatées d'avance	384	349
Autres actifs financiers courants	151	238
Actifs d'impôt exigible	44	36
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 913	2 343
Actifs courants	3 780	4 112
Actifs détenus en vue de la vente	1	1
TOTAL DES ACTIFS	19 869	19 660

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Actions propres	-29	-30
Résultats non distribués	3 776	3 806
Autres éléments de capitaux propres	-215	-253
Capitaux propres - part du Groupe	4 372	4 363
Intérêts minoritaires	1 043	934
Total des capitaux propres	5 415	5 297
Emprunts et dettes financières à long terme	8 776	8 521
Provisions pour engagements sociaux	382	396
Autres provisions non courantes	50	49
Passifs d'impôt différé	471	416
Autres passifs non courants	774	756
Passifs non courants	10 453	10 138
Passifs sur contrats	2	3
Fournisseurs et comptes rattachés	710	1 021
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 470	1 239
Emprunts et dettes financières à court terme	1 751	1 866
Provisions pour engagements sociaux	33	42
Autres provisions courantes	23	38
Passifs d'impôt exigible	12	16
Passifs courants	4 001	4 225
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	19 869	19 660

Tableaux des flux de trésorerie consolidés du 1er semestre 2024

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat opérationnel	687	444
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	202	393
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(23)	(21)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	866	816
Variation du besoin en fonds de roulement	(86)	(106)
Impôts sur le résultat payés	(133)	(28)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	–	(1)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	647	681
Investissements corporels, incorporels et de placement	(471)	(353)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(154)	(38)
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(29)	(81)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	–	10
Variation des autres actifs financiers	(21)	(472)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	6	2
Produits provenant des cessions de participations non consolidées	32	92
Dividendes reçus	27	61
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(610)	(779)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	583	306
Remboursement des emprunts à long terme	(618)	(134)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(13)	(10)
Subventions reçues au cours de la période	5	2
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	–	–
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	–	(1)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(377)	(309)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(13)	(8)
Variation des autres passifs financiers	60	1
Intérêts payés	(181)	(162)
Intérêts reçus	84	38
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(470)	(277)
Incidences des variations de cours des devises	3	(6)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(430)	(381)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 341	2 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 911	2 249
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 913	2 251
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(2)	(2)

Annexe 2 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.
- ◆ **Le trafic groupe** intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y-compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
Ohrid	Macédoine du Nord	
Zagreb	Croatie	
GMR Airports	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
ADP International	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

Annexe 3 – Performance hors éléments ponctuels (performance hors éléments dits "one-offs")

Afin de proposer une analyse de la performance de l'activité du groupe ne prenant pas en compte les événements ponctuels, c'est-à-dire la performance excluant les éléments se produisant sur une période de temps limitée (éléments dits "one-offs"), Groupe ADP présente ci-dessous :

- ◆ la liste des éléments "one-offs" relatifs au premier semestre 2023 et au premier semestre 2024 ;
- ◆ le calcul de l'EBITDA hors one-offs, de la marge d'EBITDA hors one-offs et du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres.

1er semestre 2023 hors one-offs

en millions d'euros	1er semestre 2023	Détails
EBITDA publié	863	
Total des éléments one-offs	-18	
<i>dont charges courantes</i>	-	
<i>dont autres charges et produits</i>	-18	Produit ponctuel de la vente de capacités électriques excédentaires
EBITDA hors one-offs	844	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	33,2%	

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2023	Détails
Résultat net part du groupe publié	211	
Total des éléments one-offs	14	
<i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>	-14	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	12	Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris
<i>dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</i>	2	Imposition sur les tremblements de terre en Turquie (sociétés comptabilisées par mise en équivalence)
<i>dont autres charges et produits opérationnels</i>	8	Autres one-offs
<i>dont résultat financier</i>	2	Produits sur FCCBs & autres
<i>dont impôts sur les résultats</i>	3	Imposition sur les tremblements de terre en Turquie (sociétés comptabilisées par intégration globale)
Résultat net part du groupe hors one-offs	225	

1er semestre 2024 hors one-offs

en millions d'euros	1er semestre 2024	Détails
EBITDA publié	943	
Total des éléments one-offs	-2	
<i>dont chiffre d'affaires</i>	6	Gain sur avoir
<i>dont charges courantes</i>	-8	Dégrèvements de taxe foncière à Paris ; dépenses liés aux JOP 2024
<i>dont autres charges et produits</i>		
EBITDA hors one-offs	941	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	32,6%	

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	1er semestre 2024	Détails
Résultat net part du groupe publié	347	
Total des éléments one-offs	-56	
<i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>	-2	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	-56	Reprise de provision AIG pour extension de la concession ; Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris
<i>dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</i>		
<i>dont autres charges et produits opérationnels</i>		
<i>dont résultat financier</i>	1	Produits sur FCCBs & autres
<i>dont impôts sur les résultats</i>		
Résultat net part du groupe hors one-offs	291	

Annexe 4 – Évolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. La proposition homologuée se traduit par une évolution tarifaire moyenne de + 4,5 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, principalement portée par les redevances dont l'assiette de facturation est le passager. Les évolutions sont ainsi différenciées par redevance, avec notamment une hausse moyenne de + 6,7 % de la redevance par passager, une hausse moyenne de + 1,5 % de la redevance d'atterrissage et une diminution moyenne de la redevance de stationnement de - 0,3 %.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 5,4 % environ, qui résulte d'une hausse de + 5 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6 applicables à cette même redevance, d'une hausse de + 5,4 % du tarif de la redevance de stationnement et d'une hausse de + 1,5 % du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire.

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire.

A toutes fins utiles, il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

Annexe 5 – Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris et de reconnaissance du chiffre d'affaires d'Extime Travel Essentials sur les comptes consolidés de Groupe ADP

Pour rappel, les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation de 50 % du capital de la société par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Depuis le lancement d'Extime Travel Essentials Paris, le nouveau contrat avec Lagardère Travel Retail, co-actionnaire à 50 % de la société, entraîne un changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires depuis le 1^{er} février 2024. Les comptes consolidés du Groupe ADP intègrent ainsi depuis cette date l'intégralité du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials Paris, contre un chiffre d'affaires et des charges nets des coûts directs auparavant.

Afin de permettre la comparabilité entre l'exercice 2024 et 2023, sont présentés ci-dessous :

- (1) Un résumé des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2023 du Groupe ADP ;
- (2) L'impact sur les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où les comptes de la société Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par Aéroports de Paris selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'exercice, c'est-à-dire selon le même mode de consolidation que celui qui est appliqué en 2024.
- (3) L'impact sur les comptes consolidés du 1^{er} semestre 2023 du Groupe ADP dans l'hypothèse où la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges d'Extime Travel Essentials (ex-Relay@ADP) appliquée est la même que celle qui est appliquée depuis le 1^{er} février 2024.
- (4) Un résumé (non audité) des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2023 du Groupe ADP tenant compte des deux impacts pré-cités.

(en millions d'euros)	(1) 1 ^{er} semestre 2023	(2) Impact méthode de consolidation constante pour Extime Food & Beverage (non audité)	(3) Impact méthode comptable constante pour Extime Travel Essentials (non audité)	(4) 1 ^{er} semestre 2023 à méthode comptable et périmètre constants (non audité)
Chiffre d'affaires	2 545 M€	(21) M€	23 M€	2 547 M€
dont segment Commerces & Services	818 M€	-	-	820 M€
Activités commerciales	515 M€	-	-	515 M€
Extime Duty Free Paris	344 M€	-	-	344 M€
Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)	52 M€	-	23 M€	75 M€
Autres Boutiques et Bars & restaurants	78 M€	(22) M€	-	55 M€
Publicité	20 M€	-	-	20 M€
Autres produits commerciaux	21 M€	-	-	21 M€
Parcs et accès	83 M€	-	-	83 M€
Prestations industrielles	105 M€	-	-	105 M€
Recettes locatives	79 M€	1 M€	-	80 M€
Autres produits	37 M€	-	-	37 M€
dont éliminations inter-segments	(158) M€	(1) M€	-	(157) M€
Charges courantes	(1 729) M€	21 M€	(23) M€	(1 731) M€
Autres charges et produits	47 M€	-	-	47 M€
EBITDA	863 M€	-	-	863 M€
Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires	33,9 %	0,3pt	(0,3pt)	33,9 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(396) M€	1 M€	-	(395) M€
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(18) M€	(2) M€	-	(20) M€
Résultat opérationnel courant	449 M€	-	-	448 M€
Résultat financier	(139) M€	-	-	(139) M€
Résultat net part du Groupe	211 M€	-	-	211 M€